

**DISPOSITIF SUIVI, EVALUATION ET
CAPITALISATION DES MISSIONS
DE COMPAGNONNAGE ARTISANAL
AU CONGO (2007-2008)**

RAPPORT FINAL

Réalisé par

Le Coordinateur National du Dispositif SEC

Brazzaville, juin 2008

Lancé officiellement le 2 Mai 2007, le Dispositif suivi, évaluation et capitalisation des missions de compagnonnage artisanal au Congo vient de connaître son aboutissement final. Le dispositif a bénéficié à 5 binômes ville-métier : Dolisie (bois), Ouesso (bois), Owando (bois), Pointe-Noire (couture), La Bouenza (céramique).

Cet instant a été marqué par la tenue du 09 au 10 juin 2007 des travaux de globalisation et capitalisation du dispositif. Cet exercice d'évaluation finale a été très important à la fois pour l'Agence Nationale de l'Artisanat, l'ensemble des équipes locales mobilisées et pour l'équipe du COSAME qui animait les travaux.

Le rapport final ci-dessous rend compte de la pertinence du dispositif suivi, évaluation et capitalisation. Il est construit essentiellement autour des points ci-après :

- I- Impact des missions de Compagnonnage ;**
- II- Impact du Dispositif sur le renforcement des compétences locales ;**
- III- Dynamique de changement observée après les missions de compagnonnages ;**
- IV- Perspectives et capitalisation.**

La République du Congo a été confrontée pendant plus d'une décennie à une crise socio-politique dont le point culminant a été la succession de conflits armés à répétition, particulièrement en 1997 et 1998.

Les structures d'accueil professionnelles du pays dont les ateliers écoles de métal, bois et couture de l'Agence Nationale de l'Artisanat ont subi les affres de ces conflits d'un autre âge, créant ainsi un vide en matière de formation des artisans et de renforcement de leurs capacités techniques et organisationnelles.

C'est donc en 2005, dans la perspective de redynamisation du secteur des métiers artisanaux que le Ministre des PME, chargé de l'Artisanat a entrepris, en partenariat avec l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers de France, une politique d'assistance technique aux artisans congolais par le biais du compagnonnage artisanal dont le fait notable est la mise en œuvre d'un dispositif de suivi, évaluation et capitalisation.

Ce Dispositif a rendu possible le dialogue direct et l'unité d'action entre les bénéficiaires du programme, les Organisations Professionnelles et l'ANA.

I/- Impact des Missions de compagnonnage artisanal globalisé pour toutes les missions

De l'avis des équipes locales, le compagnonnage artisanal a suscité un regain d'intérêt autour des métiers artisanaux. A propos, il faut reconnaître que la présence des compagnons

français, maîtres artisans vivant de leur métier, a été l'élément catalyseur de la prise de conscience des bénéficiaires des missions de compagnonnage sur les contraintes de leurs métiers.

Ces missions ont permis aux groupes bénéficiaires de réaliser quelques avancées significatives :

- Une prise de conscience de la part des artisans découlant de l'analyse des problématiques de leurs professions et des préconisations ;
- Une meilleure connaissance des états négatifs de leurs activités (la formation par exemple) ;
- On a pu constater dans les ateliers des légers changements en terme de réduction de pénibilité du travail et de respect des normes de sécurité ;
- En matière d'organisation du travail, on a constaté que la matière première, les produits semi finis et finis sont mieux rangés et ordonnés dans les ateliers ;
- L'entretien des outils de travail et des ateliers est pris en compte ;
- Une tendance à la mutualisation des coûts est observée par le regroupement au sein de coopératives ;
- Une manifestation de recherche d'informations sur les évolutions technologiques et autres aspects de leurs professions a été observée tant au niveau de l'Internet que des chambres consulaires ;
- Autrefois inexistant, un dialogue constructif entre les structures d'appui au secteur (publique et privée) et les artisans est maintenant possible ;
- Des possibilités de développer des partenariats s'offrent aux artisans en vue de la concrétisation des Actions Collectives ;
- Une réelle prise de conscience aux techniques de commercialisation et de marketing est relevée en vue de l'élargissement de l'offre de service et d'identification de nouveaux marchés.

IV/- Impact du Dispositif sur le renforcement des compétences locales

La mise en œuvre du Dispositif a permis à l'ANA de jouer pleinement son rôle de structure d'appui et d'accompagnement au secteur de l'artisanat par le biais des Référents Locaux, émanation de ses directions départementales. La mise en rôle de cette structure en quasi

hibernation a été déterminante dans la relégitimation de ses actions essentielles. Si l'ANA a essuyé des critiques du fait de son manque de professionnalisme et de sa lourdeur, le besoin de son assistance accrue par les groupes bénéficiaires a été exprimé eu égard à l'inexistence des Chambres de Métiers autonomes et à l'impotence des Sections Métiers au sein des Chambres Consulaires.

Le Dispositif et les missions de compagnonnage artisanal qui le sous-tendent ont permis aux collaborateurs de s'approprier une méthode de travail d'une pertinence et d'une adéquation avérées. Les outils méthodologiques mis à disposition et l'approche participative constituent des éléments importants pouvant être appropriés par les collaborateurs dans l'amélioration de leur offre de service.

Plus concrètement, le dispositif a constitué une expérience de concrétisation du partenariat public privé (PPP) entre l'Agence Nationale de l'Artisanat et le Forum des Jeunes Entreprises du Congo pour la réalisation de la mission couture à Pointe-Noire.

V/- Dynamique de changement observée après les missions de compagnonnage artisanal Et possibilités de pérennisation

V.1. Effets positifs observés dans les Ateliers

De façon générale, les missions de compagnonnage artisanal réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du Dispositif SEC ont eu un impact très positif dans les ateliers en termes de :

- Assimilation de connaissances nouvelles ayant débouché sur le renforcement des compétences techniques des groupes bénéficiaires ;
- Observation des mesures de sécurisation des installations dans les ateliers, d'entretien des outils de travail et de l'entretien des espaces de travail ;
- Meilleure organisation des cycles de production (réorganisation fonctionnelle des ateliers avec publication à certains égards de règlements intérieurs, rationalisation du processus de production surtout dans la couture où les artisans ont appris les fondamentaux de la production en série) ;
- Sensibilisation à la tenue de la comptabilité ;
- Sensibilisation à une stratégie commerciale et aux méthodes de fixation des prix tenant compte du temps de travail dans la réalisation des produits.

Cependant, l'inscription dans la durée de ces effets positifs induits de la part des structures d'appui un suivi régulier et constant.

VI/- Perspectives et Capitalisation

L'Agence Nationale de l'Artisanat est dépourvue de système de formation continue des artisans dont les compétences techniques et organisationnelles sont sujettes à caution. C'est pour pallier cet état que le Ministère a mis en œuvre en 2005 un programme d'assistance aux artisans et entreprises artisanales afin de rendre plus compétitives leurs productions ; programme dont une mission exploratoire avait été effectuée en 2006 à Brazzaville dans le secteur de la vannerie. Fort de cette première expérience, le dispositif avait été mis en place pour la période 2007-2008.

L'approche binômes/métiers/villes retenue pour l'exécution du programme a permis d'instaurer un dialogue direct entre les artisans, le coordonnateur national, les équipes locales et le COSAME -une première au Congo !

C'est pourquoi, les missions de compagnonnage artisanal réalisées en 2007 dans le cadre de la mise en œuvre du Dispositif SEC ont remporté des échos favorables et ont été jugées efficaces en termes d'assistance aux artisans et entreprises artisanales. Il nous semble donc indispensable de capitaliser les acquis de ces missions et de maintenir la dynamique enclenchée.

En effet, à l'occasion de la mission de globalisation et capitalisation du dispositif effectuée par le COSAME les 09 et 10 juin 2008 et la coordination nationale, les équipes locales, les organisations professionnelles et les artisans bénéficiaires des missions ont appelé à sa consolidation. De même, les autorités en charge de l'artisanat ont exprimé le vœu ardent de consolidation des apports des missions de compagnonnage, mais également de les voir s'étendre à d'autres filières et à d'autres départements.

Parallèlement à cela, un travail de sensibilisation à la méthode de compagnonnage artisanal est à réaliser et à matérialiser au travers des argumentaires solides sur la méthode, sur son impact au profit des partenaires internationaux dont certains ont été rencontrés dans le cadre de la mission de globalisation et capitalisation et ont accepté de nous assister dans la poursuite de ce programme.

Par ailleurs, l'ANA devra œuvrer au maintien de la dynamique de groupe enclenchée par le dialogue direct entre le Coordonnateur National, les Equipes Locales et l'équipe du COSAME.

Pour ce faire, des actions ci-après doivent être menées en priorité, à savoir :

- Finaliser évidemment le montage des fiches suivi 1 mois et 6 mois des localités restantes (Dolisie, Owando, Ouesso et la Bouenza).
- S'atteler à l'élaboration des actions collectives et appuyer leur aboutissement par la mise en relation des artisans bénéficiaires avec les partenaires ciblés par les experts métiers.

-Appuyer les efforts de concrétisation du CORADA (club des organisations d'appui conseil pour le développement de l'artisanat), regroupement né en marge des travaux de globalisation qui comprend tous les membres des équipes locales du dispositif.

Il est urgent que l'ANA travaille en synergie avec le CORADA pour suivre l'animation et l'accompagnement des artisans et pour lancer de nouvelles actions de diagnostic, suivi et mobilisation des artisans.

La tenue de l'assemblée constitutive de cette structure d'appui au mois d'août prochain laisse entrevoir des perspectives intéressantes d'autant qu'il est prévu à l'issue de cette activité la mise en place d'un plan d'actions pour l'avenir.

- Etablir avec l'appui du COSAME les modalités concrètes devant permettre aux bailleurs rencontrés en juin passé par la mission de dégager les financements nécessaires à la poursuite et à l'extension du programme de compagnonnage artisanal à d'autres filières. Des séances de travail portant sur cet aspect sont d'ailleurs envisagées à brève échéance entre Madame le Ministre et les responsables de ces structures de coopération.

Aujourd'hui, il est établi que le Ministère entend, par le biais du Dispositif, non seulement renforcer les compétences techniques et organisationnelles des artisans, mais aussi les compétences institutionnelles des corps intermédiaires (ANA, chambres consulaires, organisations professionnelles) en favorisant l'émergence d'un véritable corps d'animateurs économiques (Experts Métiers) imprégnés des problématiques des métiers artisanaux et leur résolution.

Le dispositif SEC est une approche intéressante de cadrage des actions essentielles de l'ANA, à savoir l'animation et l'accompagnement en termes de prestation de services adaptés.

**Le Coordinateur National du Dispositif SEC,
Christian M'PARA**